

Cher ➔ Justice et faits divers

JUSTICE

Affaire Mis et Thiennot : une septième requête en révision

Aujourd'hui, une septième requête en révision doit être déposée devant la commission de révision de la Cour de cassation dans l'affaire Mis et Thiennot.

Un dépôt accompagné par le comité de soutien Mis et Thiennot, créé en 1980, suite à la publication du livre *Ils sont innocents* de Léandre Boizeau. Il a déposé six requêtes en révision (1980, 1984, 1991, 1996, 2005 et 2013). Toutes ont été rejetées.

Si la commission de révision émet un avis favorable, l'affaire sera rejugée par la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Ils ont clamé leur innocence

Fin 1946, dans le département de l'Indre, huit jeunes gens sont accusés du meurtre d'un garde-chasse. Après huit jours d'interrogatoires musclés, ils craquent et finissent par signer des aveux. À leur arrivée à la prison de Châteauroux, on constate immédiatement les conséquences de la torture subie durant la semaine d'interrogatoire. Malgré leur rétractation immédiate et l'absence de toute preuve, Raymond Mis (21 ans) et Gabriel Thiennot (20 ans) sont condamnés pour

meurtre à 15 ans de travaux forcés. Ce jugement sera confirmé par deux autres cours d'assises. Six autres chasseurs sont condamnés à des peines allant de 18 mois à 2 ans de prison pour non-assistance à personne en danger ou complicité.

En 1954, Raymond Mis et Gabriel Thiennot sont graciés par le président Coty après 7 ans, 6 mois et 14 jours de prison. En 2007, la commission de révision de la Cour de cassation refuse la 5^e requête en révision mais reconnaît, dans les attendus du jugement, que Mis et Thiennot et leurs six camarades ont subi de graves violences durant la semaine d'interrogatoire en vue d'obtenir leurs aveux.

Le 21 septembre 2021 : le Sénat adopte à l'unanimité un projet d'amendement de l'article 622 du code pénal qui stipule que des aveux obtenus par la violence sont nuls pour les affaires criminelles ayant eu lieu avant 1960.

Toute leur vie, ils ne cesseront de clamer leur innocence. En hommage aux deux hommes, vingt-huit communes ont une rue, une place ou un espace Mis et Thiennot. ■

ÉLOQUENCE



CONCOURS. Dix-huit élèves vont se mettre dans la peau des avocats des prévenus et des parties civiles mais aussi du ministère public à l'occasion du 6^e concours d'éloquence, cet après-midi.

Dix-huit élèves de la faculté de droit de Bourges participent au 6^e concours d'éloquence judiciaire organisé cet après-midi au tribunal judiciaire de Bourges. En alliant subtilement le choix des mots et l'art de parler en public, ils vont devoir convaincre.

Marion Lapeyre
marion.lapeyre@centrefrance.com

« Être convaincu pour convaincre »

Dix-huit élèves de la faculté de droit de Bourges vont manier l'art de la parole et s'affronter lors de joutes verbales, aujourd'hui, dès 14 heures, à l'occasion du 6^e concours d'éloquence judiciaire organisé par la cour d'appel de Bourges, en partenariat avec la faculté de droit et l'ordre des avocats du Cher.

Par groupe de trois, ils vont se mettre dans la peau des avocats des prévenus et des parties civiles mais aussi du ministère public dans une affaire d'homicide involontaire. Leur objectif commun : remporter la conviction de la juridiction. Pour y parvenir, les élèves se sont entraînés durant plusieurs semaines, à la fois sur le

fond de leur plaidoirie ou réquisitoire, mais aussi sur la forme.

Une des premières clefs de la réussite réside, selon Irem, Raphaëlle et Yasmine, trois étudiantes qui endosseront le

Jean-Christophe Ruffin

rôle de l'avocat d'un des prévenus, dans la connaissance du sujet. « Pour moi, la première chose est en effet de connaître parfaitement son dossier et d'en faire une synthèse, confirme M^e Delphine Debord-Guy, avocate au barreau de Bourges. On sera forcément mieux équipé. »

Deuxième nécessité : « Être convaincu pour convaincre », avance Yasmine. « Il nous faut développer un raisonnement auquel on croit, poursuit M^e Debord-Guy. Cela ne veut pas forcément dire que l'on épouse la cause de notre client. Mais s'il n'y a pas de conviction, il n'y a pas de bonne plaidoirie. »

Pour la suite, à chacun sa méthode pour toucher et convaincre la juridiction. Sur

le fond, certains utiliseront des citations, à l'image d'Irem qui compte s'appuyer sur des propos de ténors du barreau comme Éric Dupont Moretti ou encore Robert Badinter, là où d'autres préféreront s'appuyer sur des mots forts prononcés lors de l'audience même, d'où l'importance selon M^e Debord-Guy d'être toujours « attentif aux débats ».

Certains décideront également de capter la bienveillance de la juridiction dès les premiers instants dans leur manière d'amener les mots et de manier le paradoxe. Pour y parvenir, ils peuvent par exemple s'appuyer sur « toutes les figures de la rhétorique classique », indique l'écrivain et membre de l'Académie française Jean-Christophe Ruffin, invité d'honneur du concours berruyer.

Faire naître des émotions

Mais pour parvenir à s'illustrer dans un concours d'éloquence, il y a aussi et surtout la forme. « La conviction naît d'un raisonnement, mais aussi d'une émotion, assure Jean-Christophe Ruffin. C'est ça le secret. » C'est là que l'art de parler en public pour parvenir à mobiliser les sentiments des interlocuteurs entre en scène. « Nous avons travaillé notre façon de nous exprimer pour avoir une voix porteuse », indique Irem. « Il y a des respirations stratégiques à avoir au bon moment », renchérit Raphaëlle.

« Il faut prendre le temps d'argumenter, confirme M^e Debord-Guy. On n'est pas là pour se débarrasser de quelque chose. Puis, la gestuelle vient avec la plaidoirie. Tout d'un coup, on va être emporté dans notre argumentation, on va bouger, avoir des mimiques. Souvent, ce n'est pas calculé. » Et parfois, cela peut donner un nouveau tournant à un procès. ■



INCENDIE. Le feu avait été éteint avant l'arrivée des secours sur le site d'Inveho UFO, à Orval. PHOTO MARLÈNE LESTANG

ORVAL ■ Le feu avait été éteint avant l'arrivée des pompiers à Inveho UFO

D'importants moyens de secours ont été mobilisés hier, en fin de matinée, en réponse au déclenchement du plan établissements répertoriés, sur le site d'Inveho UFO, à Orval, où une bouteille d'acétylène s'était enflammée, dans un bâtiment dédié à la soudure. Finalement, le feu avait été éteint par l'entreprise avant l'arrivée des secours. ■

SAINT-CYR-EN-VAL (LOIRET) ■ Homicide involontaire : jugé le 13 juin prochain

Un motard de 21 ans avait perdu la vie le 24 mai, dans un accident de la route avec une voiture à Saint-Cyr-en-Val (Loiret), sur la D14 (rue de Vienne). Le mis en cause, qui conduisait la voiture impliquée, avait été placé en garde à vue pour « homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur ». Selon le parquet d'Orléans, cet homme de 18 ans a été déféré et présenté devant le procureur de la République puis placé sous contrôle judiciaire par le juge des libertés et de la détention dans l'attente de sa comparution devant le tribunal judiciaire d'Orléans, le lundi 13 juin prochain. ■

EN BREF